

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU JURA

Nombre de conseillers

- En exercice : 07
- Présents : 06
- Votants : 07
- Absents : 01
- Exclus : 00

Date de convocation

03.11.2025

Publication sur le site internet de la commune et transmission en Préfecture
le 17.11.2025

Objet

Adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion 39

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE NOZEROY

Séance du 10 novembre 2025 à 19h30

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique CHAUVIN.

Étaient présents : Dominique CHAUVIN, François MIVELLE, Daniel JEANNAUX, Emilie COULON, Sylvie BOURGEOIS, Georges BALANCHE.

Absente Excusée : Audrey MENIN (Pouvoir transmis à Emilie COULON).

Absent : /

Secrétaire de séance : Sylvie BOURGEOIS

Le Centre de Gestion du Jura a créé un service de médecine à la disposition des collectivités territoriales du Jura. Celui-ci a vocation à assurer la surveillance médicale des agents en relation avec les fonctions qui leur sont confiées et à agir sur le milieu professionnel.

L'adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion, n'emporte pas de cotisation additionnelle. Seuls les actes réalisés par les praticiens du service seront facturés à l'employeur.

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n° 18-2025 du 18 juillet 2025 par laquelle le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Jura a créé un service de médecine préventive ;

Vu les conditions d'utilisation du service de médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Jura définies dans la convention, annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'ADHERER** au service de médecine préventive du Centre de gestion du Jura ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive ;
- **DE PREVOIR** les crédits correspondants au budget de la collectivité.

Le Maire :

- **DIT** que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture du Jura pour contrôle de légalité.

- DIT que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité.
- DIT que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à NOZEROY, le 10 novembre 2025

Le Maire

Dominique CHAUVIN



La Secrétaire de séance,
Sylvie BOURGEOIS